

ENTREPRISE (Locaux d'activité, bureaux, locaux commerciaux...)

LOCATION

Forfait minimum de 2 000 € HT (2 400€ TTC) si loyer annuel inférieur à 10 000€ HT

Si loyer annuel supérieur à 10 000€ HT :

Bail dérogatoire au décret du 30 septembre 1953

20% HT (24% TTC) du loyer annuel HT

Bail professionnel (6 ans)

25% HT (30% TTC) du loyer annuel HT

Bail commercial et hors texte législatif

30% HT (36% TTC) du loyer annuel HT

En cas de négociation annexe de paiement d'un droit d'entrée ou de rachat d'agencements, ajouter 10% HT (12% TTC) du montant négocié aux honoraires indiqués ci-dessus

VENTE

Forfait minimum de 6 900€ HT si prix inférieur à 115 000€

De 115 000 à 500 000€

6% HT (7,2% TTC)

Supérieur à 500 000€

5% HT (6% TTC)

FONDS DE COMMERCE

De 0 à 150 000€: 9% HT (10,8% TTC) avec minimum forfaitaire de 9 000 HT

· Au-delà de 150 000€ : 8% HT (9,6% TTC)

CONSULTATION - CONSEIL

Avis de valeurÀ partir de $850 \in HT$ ($1020 \in TTC$)Consultation $100 \in HT$ ($120 \in TTC$)État des lieux $500 \in HT$ ($600 \in TTC$)Rédaction d'acte $1000 \in HT$ ($1200 \in TTC$)

PAIEMENT DES HONORAIRES

Les honoraires incombent à l'une et/ou à l'autre des parties selon mandat